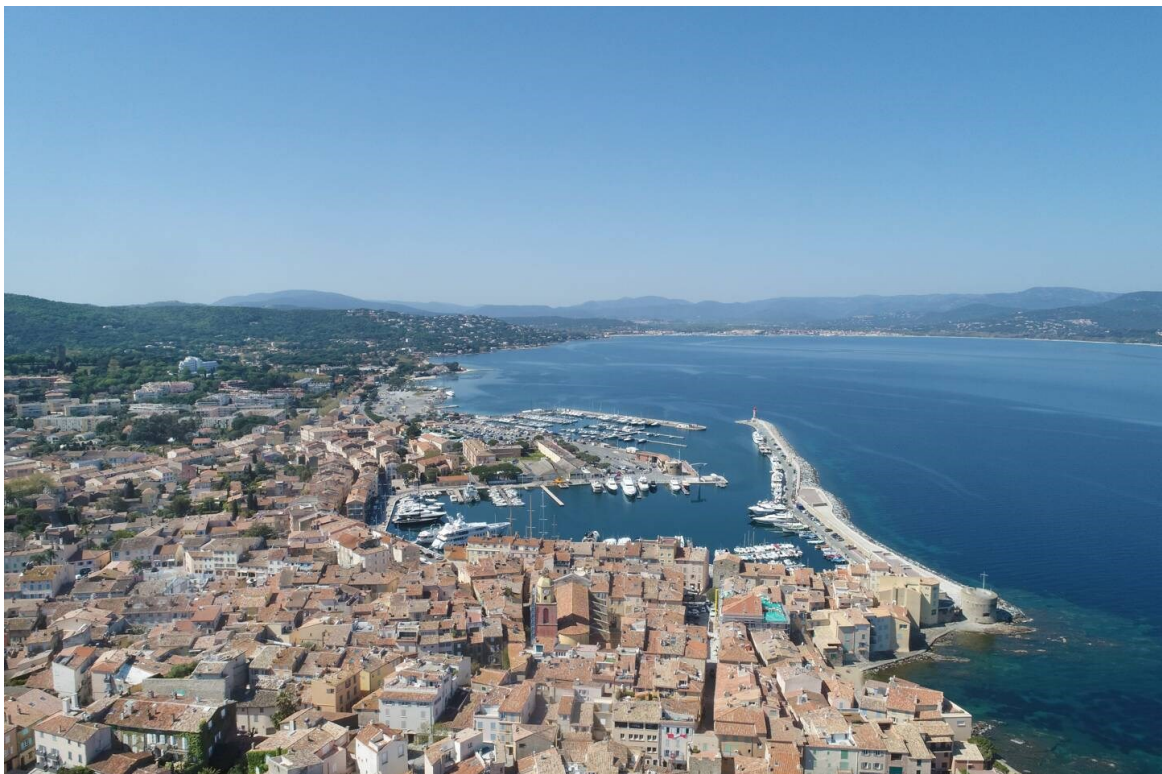


POLITIQUE

A peine validé par l'Etat, le nouveau schéma territorial est déjà contesté par la Ville de Saint-Tropez

🕒 1 min • N. SA.



La dernière version du SCoT décrivant le cadre des politiques d'actions sur le territoire du Golfe n'avait pas été retoquée par l'Etat. C'était sans compter sur le recours d'une Ville...

La dernière version du SCoT décrivant le cadre des politiques d'actions sur le territoire du Golfe n'avait pas été retoquée par l'Etat. C'était sans compter sur le recours d'une Ville...

La commune de Saint-Tropez a décidé de contester en justice l'adoption du SCoT avec l'assemblée intercommunale dont elle fait partie.

Le 18 juillet 2023, le désormais ex-préfet du Var Evence Richard a transmis un courrier à l'intercommunalité du Golfe, signifiant le caractère exécutoire du SCoT (Schéma de cohérence territorial). Un coup de tampon qui pouvait signifier la clôture de plusieurs années de tergiversations autour des contours de ce futur schéma, chaque commune ayant des objectifs différents: cet outil s'est imposé dans l'élaboration d'une stratégie commune à l'ensemble d'un territoire, notamment la politique en matière d'urbanisme, mais aussi sur le volet environnemental et celui des mobilités.

Une élaboration qui ne s'est pas faite sans heurts. En 2019, le préfet avait suspendu la révision du SCoT entreprise par les élus locaux, déclarant la non-conformité de ce document d'urbanisme avec les lois Elan et Littoral.

Saint-Tropez avait voté contre

De modifications en améliorations dans le cadre légal, les élus avaient finalisé le document, non sans amertume parmi les maires du Golfe. Sous le titre de Var-matin "Le schéma territorial adopté avec des rancœurs", plusieurs élus ayant fait part de leurs désaccords profonds avec le texte censé servir de cadre au futur développement du territoire du Golfe qui regroupe les 12 communes.

Parmi ces contestataires, la Ville de Saint-Tropez avait voté contre, justifiant son refus: "Depuis l'adoption du PLU en 2021, la commune s'oppose aux services de l'État concernant la définition des Espaces proches du rivage (EPR), avait argumenté la maire Sylvie Siri: plus de 90% du territoire communal est classé en EPR contre 25% dans notre PLU. Cela fige complètement notre territoire. Le SCoT reprend cette définition, position que nous avons contestée devant le tribunal administratif (24/11/2022) et sur laquelle nous avons obtenu gain de cause. L'État ayant fait appel, on serait en pleine contradiction si l'on votait pour."

Pour établir son Plan local d'urbanisme, la commune s'était appuyée sur la version initiale de ce schéma, en 2019, dans lequel les espaces proches du rivage concernaient une petite part du territoire littoral tropézien.

Aujourd'hui les choses ont pris une nouvelle tournure, devant les tribunaux, encore une fois: selon nos informations, la commune de Saint-Tropez a effectué une requête en annulation auprès du tribunal administratif de Toulon (transmise ce début août 2023) contre la délibération du conseil communautaire du 21 juin dernier.